

L'an deux mille dix, le 31 mars, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2010

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, C. COURNUT, G. GAVIOT-BLANC, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, A. TRUCHET, G. VERNAY.

EXCUSES : MT. CARRET adonné pouvoir à L. BUTHION
B. DECHASSE a donné pouvoir à MT. ODRAT,
G. GONIN a donné pouvoir à H. JANIN jusqu'à son arrivée.

ABSENTS : JL LESCOT.

SECRETAIRE : L. BUTHION

La séance est ouverte à 19h05.

G. GAVIOT-BLANC informe le conseil municipal que suite à une consultation, le cabinet d'urbanisme INTERSTICE sis à Assieu (38150) a été choisi par la commission d'appels d'offres, pour assister la commune dans la révision du Plan d'Occupation des Sols qui vaudra élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Madame Serratrice, représentant le groupement pluridisciplinaire constitué composé du cabinet d'urbanisme Interstice, d'un paysagiste et d'un cabinet d'environnement est venu présenter le déroulement de l'étude.

Arrivée de G. GONIN (19h25)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2010 :

Le compte-rendu de la séance du 3 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 16 : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SEYSSUEL

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a été sollicitée par la commune de Seyssuel afin de permettre aux Seyssuellois de fréquenter la bibliothèque municipale de Chuzelles aux mêmes conditions que les Chuzellois. En contrepartie, la commune de Seyssuel s'engage à verser annuellement une participation financière aux frais d'acquisition des livres. Cette convention sera revue annuellement d'un commun accord, en fin d'année.

Le montant de la participation pour l'année 2010 est fixé à 1 500 €.

Une convention doit être conclue entre les deux communes. Applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, la convention sera valable jusqu'au 31 décembre 2010.

Après lecture du projet de convention par Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N°17 : THÉÂTRE SAINT-MARTIN : MODALITÉS D'ENCAISSEMENT ET DE FACTURATION DU SPECTACLE.

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le paiement par chèque des places du spectacle présenté par « Le Théâtre Saint-Martin » ayant été effectué par les administrés à l'ordre du Trésor Public, il y a lieu d'encaisser les recettes d'un montant de 370 € au compte 7062.

Le théâtre Saint-Martin sera par suite payé sur présentation de la facture d'un montant de 370 €. La dépense sera imputée au compte 6232.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°18 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES 2010.

Rapporteur : Olivier HIRSCH

M. HIRSCH donne lecture aux membres présents des propositions de subventions faites par la Commission Vie Associative ainsi que des cotisations dues à divers organismes pour l'année 2010.

Associations	Année 2010	
	Normale	Exceptionnelle
ACCA	250 €	
GV gymnastique volontaire	300 €	200 €
Association Familiale Rurale	300 €	
Association des pêcheurs de la gère	250 €	
Chorale «Clef des chants»	500 €	
Club des anciens «Trait d'union»	150 €	
Ecole de musique	2 500 €	500 €
Harmonie	750 €	
Football Club de la Sévenne	800 €	
Football Club de la Sévenne (stage)	250 €	
Rugby Club Sévenne	650 €	
AFIPAEIM	250 €	
Bibliothèque pédagogique	100 €	
Prévention routière	100 €	
Délégation Education nationale	50 €	
Divers	1 100 €	
Sous-total	8 300 €	700 €
Total	9 000 € (compte 6574)	

Participations Organismes	Année 2010
ADMR	3 300 €
Chambre des métiers Isère	180 €
Chambre des métiers Rhône	200 €
Association des maires Isère	470 €
PARFER	330 €
Total	4 480 € (compte 6554)

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 : CREATION D'UN POSTE DE GARDE CHAMPÊTRE À TEMPS COMPLET
Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire informe les membres présents que la commune de Seyssuel a décidé de nommer à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, le garde champêtre qui est actuellement mis à la disposition de la commune de Chuzelles à hauteur de 50% de son temps de travail soit 17,5 heures hebdomadaires. De ce fait et pour permettre à la commune de Chuzelles de pourvoir à son remplacement la convention de mise à disposition du garde champêtre est prolongée pour six mois, soit jusqu'au 31 août 2010.

Compte tenu de la charge de travail, à la fois administratif et « sur le terrain » et afin d'anticiper le recrutement il convient de créer un poste de garde champêtre à temps complet (la mission principale de garde champêtre correspondant à 60% de son temps de travail et la mission secondaire d'appui au service technique à 40% de son temps de travail).

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°20 : RÉGULARISATION FONCIÈRE

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

La commission Urbanisme a constaté qu'une voie communale, l'impasse du Royer, avait été inscrite dans l'inventaire des voies communales transférées pour compétence à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois en 2007.

Des engagements avaient été pris par la municipalité antérieurement à l'élaboration de ce tableau de classement.

Aucun acte justifiant la propriété communale n'ayant été retrouvé, il convient, dans ce cas très particulier, de régulariser la situation foncière de cette voie en tant que voie communale afin de pouvoir mettre à jour les données cadastrales.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°21 : DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Rapporteur : Marielle MOREL

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel LUCAS de son mandat de conseiller municipal, il y a lieu de pourvoir à son remplacement au sein des trois syndicats intercommunaux suivants:

- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction de la Gendarmerie de Chasse-sur-Rhône (SICOGEC) : Madame Marielle MOREL, Maire se présente et est désignée pour le remplacer en qualité de membre suppléant
- L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : Monsieur Patrick ALLARD, adjoint en charge des affaires sociales se présente et est désigné pour remplacer Monsieur LUCAS en qualité de membre titulaire,
- le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne :
Monsieur Hubert JANIN, conseiller municipal, membre suppléant du syndicat, se présente et est désigné pour remplacer Monsieur LUCAS en qualité de membre titulaire,
Monsieur André TRUCHET, conseiller municipal, se présente et est désigné en qualité de membre suppléant.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°22 : LOCAL COMMUNAL : CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'ils ont eu connaissance de l'historique du dossier et du courrier reçu du masseur-kinésithérapeute installé à Chuzelles.

Le local communal d'une superficie de 90m² situé 62 rue du Verdier avait été proposé à la location à un masseur-kinésithérapeute. Afin de faciliter son installation, un bail précaire d'une durée d'un an et pour un montant mensuel de 480 € TTC avait été signé le 16 juin 2009.

À l'issue de ce bail, soit le 15 juin 2010, un bail commercial ferme et définitif d'une durée d'au moins six ans devra être conclu et le montant du loyer sera alors redéfini.

La valeur locative des locaux commerciaux du secteur se situe entre 8 € et 12 € le m². Afin de ne pas pénaliser cette activité, il est proposé de fixer la valeur locative du local à 6,50 € le m² (valeur inférieure au coût du marché). Le montant du loyer mensuel sera donc de 585 €. Une clause de révision triennale indexée sur l'évolution de l'indice de révision des loyers commerciaux publié par l'INSEE sera insérée au bail.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable par 14 voix pour, 1 voix contre (O. HIRSCH) et une abstention (G. GAVIOT-BLANC).

DELIBERATION N°23 : FIXATION DU PRIX DES COUPES DE BOIS COMMUNAL

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

M. GAVIOT-BLANC informe les membres présents que chaque année les services techniques municipaux récupèrent une quantité variable (entre 5 et 10 tonnes) de bois coupé de différentes essences, issu de l'élagage des arbres situés sur la voie publique et/ou de nettoyage de sentiers communaux.

Souvent interrogé par les administrés sur la possibilité d'acheter ce bois, il convient d'en fixer le prix de vente comme suit :

- 15 € le stère de bois sur pied non coupé,
- 20 € le stère de bois sur pied coupé.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

COMPTE-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

Commission Âges de la Vie : P. ALLARD informe les membres présents que lors de la réunion du 2 mars dernier ont été présentés :

- le compte rendu de la réunion de pilotage Téléalarme/SDIS. Le bilan 2009 fait état d'une progression constante des inscriptions au service (1612 abonnés en 2009). La convention avec le SDIS étant arrivée à échéance, une nouvelle convention a été conclue pour une durée d'un an reconductible avec les mêmes conditions financières. A également été évoqué le problème pratique de détention des clés des abonnés par les pompiers, la solution d'un boîtier externe fixé à l'extérieur du domicile des abonnés est à l'étude.
- Le compte rendu du groupe de travail « Bien vieillir/vieillir ensemble » composé de membre de CCAS du secteur.
- Le lancement d'une étude sur le vieillissement en Pays Viennois par la CAPV.

Plan Climat Energie : G. GONIN explique qu'un film a été présenté sur le sujet le 31 mars suivi d'une discussion.

Commission travaux : G. GONIN indique aux membres présents que les projets de travaux pouvant être financés pour partie par la CAPV devront être discutés et finalisés en premier lieu en interne au sein des communes avant d'être transmis à la commission travaux de la CAPV pour étude.

Commissions communales

Commission Cadre de Vie : R. ALIX dresse le bilan de la journée Environnement du 20 mars 2010 et déplore une faible mobilisation.

Plan intercommunal de sauvegarde – document unique : L. BUTHION indique qu'une seconde réunion a eu lieu avec Madame le Maire les Adjointes et le groupe de travail constitué. Au cours de cette réunion la démarche de l'établissement d'un plan intercommunal de sauvegarde a été expliquée. Le diagnostic des risques a été amendé. L. BUTHION rappelle qu'il convient d'être vigilant quant au suivi du travail réalisé par le cabinet chargé d'assister la commune.

La création d'un annuaire de crise regroupant les coordonnées des entreprises de la commune susceptibles d'intervenir en cas d'incident majeur est en cours. Un point avec les autres communes sera fait le 6 mai prochain.

Dans le cadre de la préparation du document unique, une réunion s'est tenue en Mairie avec les services techniques et le cabinet suivi d'un état des lieux des locaux communaux en termes de plan d'évacuation, de signalétique de sorties de secours,...

Le document unique mis en forme sera remis à la Mairie d'ici fin avril.

Nuisances sonores en centre village : P. ALLARD fait part au conseil que suite aux nuisances sonores causées par les rassemblements de jeunes en centre village, il a rencontré une huitaine de jeunes afin de leur rappeler quelques règles de civisme. Il leur a été demandé de réfléchir à la mise en place d'un projet commun dans un cadre précis (associatif). Une fois abouti, le projet pourra être discuté en Mairie.

La gendarmerie de Chasse-sur-Rhône est avisée de la situation et effectue des contrôles réguliers.

Syndicat intercommunaux

SIRCAT : P. ALLARD rend compte des points abordés lors de la réunion du syndicat le 16 décembre dernier :

- Le choix du cabinet d'assurance MAIF pour la couverture Dommage /Ouvrage du syndicat,
- Point sur les travaux 2010 : construction d'un service d'accueil de jour de 350 m² à St Maurice l'Exil (montant : 525 000 €) et travaux de rénovation au foyer Perret Gayet à Malissol (montant : 700 000 €). Le démarrage de ces opérations est prévu au 1^{er} semestre 2010 et seront financées par deux prêts consentis auprès de la Caisse des dépôts et consignations au taux fixe indicatif de 3,37 % sur 20 ans.
- Bilan des travaux réalisés en 2009.

La prochaine réunion se tiendra le 7 avril 2010.

Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne : R. ALIX informe les membres présents que plusieurs réunions ont eu lieu :

Lors de la 1^{ère} réunion du 3 mars, le syndicat a voté les budgets à l'unanimité de la piscine et du centre de loisirs sans hébergement. Concernant le terrain de grands jeux, les représentants des communes de Chuzelles et Saint-Just-Chaleyssin s'étant abstenus au regard du coût de la construction des vestiaires, le budget a dû être présenté lors d'une seconde réunion le 22 mars à laquelle ont participé en préambule les Maires de Serpaize, Villette-de-Vienne et Chuzelles. Il a été convenu que les décisions impliquant d'importants investissements financiers seraient dorénavant présentés aux Maires des communes adhérentes et donneraient lieu à une discussion en Conseil municipal.

Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique des 4 Vallées du bas Dauphiné : G. GONIN explique que le contrat de rivière est en cours. Une réunion avec l'ensemble des communes adhérentes est prévue en avril. L'état du collecteur des eaux usées de Leveau sera contrôlé par caméra.

Conseil Général - conférence territoriale : Madame le Maire fait part au conseil qu'un point a été fait sur les aides financières pouvant être octroyées aux communes dans le cadre de travaux. Le montant minimum des opérations susceptibles d'être subventionnées est de 15 000 €. Pour la commune, le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire pourra être subventionné à hauteur de 20% sur 4 ans.

DIVERS :

Madame le Maire informe les membres présents que le conseil municipal de Chaponnay s'est opposé au SCOT du Grand Lyon en raison du projet de ligne de fret ferroviaire y figurant.

Indemnité d'un conseiller municipal : Madame le Maire indique que la suppression de toute délégation ainsi que les absences de Monsieur Lescot, conseiller municipal, aux diverses réunions, commissions et conseils municipaux depuis mars 2009 justifient la suspension de l'indemnité mensuelle qui lui était allouée.

Commissions municipales : point sur l'organisation des réunions : L'organisation des commissions municipales et la fréquence des conseils municipaux ont été repensées. Afin d'éviter tout chevauchement de commissions municipales et/ou intercommunales, un planning sous forme de tableau, établi sur 2 mois, sera réalisé.

Réactualisation des prix de location des salles et emplacements communaux : le dossier est soumis pour étude à la commission Vie Associative. Une délibération sera prise ultérieurement. Les nouveaux tarifs seront applicables à la rentrée 2010.

Point sur les délégations du conseil municipal au maire :

Maîtrise d'œuvre pour la construction neuve d'un ensemble comprenant un atelier technique et un restaurant scolaire

Le marché a été attribué au cabinet GIROUD BARTHE, situé 12 montée Bon Accueil à Vienne (38200), pour un montant total de 100 800 € HT soit 120 556,80 € TTC.

Le marché a été notifié le 5 mars 2010. L'architecte en charge du dossier est Monsieur Sébastien BARTHE. La durée de réalisation des études de maîtrise d'œuvre est de 31 semaines (soit environ 8 mois).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire
M. MOREL



